

La valorisation des rôles sociaux pour une approche positive des personnes présentant un handicap

« Attribuer un rôle reconnu pour sa valeur sociale, c'est placer la personne dans les meilleures conditions de développement de ses potentialités » (J. Feragus).

I. Introduction

Les principes de la Convention sont :

- a) *Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes ;*
- b) *La non-discrimination ;*
- c) *La participation et l'intégration pleines et effectives à la société ;*
- d) *Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité*
- e) *L'égalité des chances*
- f) *L'accessibilité*
- g) *L'égalité entre les hommes et les femmes*
- h) *Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité¹.*

Ceci est l'article 3 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée le 13 décembre 2006 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Cette convention compte 82 signataires. Cela marque un changement dans les attitudes et les stratégies envers les personnes handicapées².

Cependant, malgré ces avancées politiques, le handicap reste encore aujourd'hui une source d'exclusion, que ce soit en termes d'éducation, d'intégration professionnelle, d'accès aux loisirs ou à la culture mais aussi d'acceptation sociale.



¹ <http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>

² <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?navid=14&pid=605>

Comment peut-on favoriser l'intégration, dans tous les domaines de la vie quotidienne, de personnes présentant un handicap ? Est-il possible de parler d'intégration dans la société pour des personnes lourdement handicapées vivant toute l'année en institution ? Comment faire en sorte que la perception que nous avons des personnes handicapées change ?

La Valorisation des Rôles sociaux est un principe qui propose des pistes permettant cette intégration.

La Valorisation des Rôles sociaux permet aux personnes en risque de dévalorisation sociale, par exemple les personnes qui présentent des déficiences sévères, de vivre des conditions et des rythmes de vie semblables à ceux de la moyenne des personnes de leur âge. C'est la volonté aussi de changer le regard des autres sur le handicap...³.

II. Le concept

La Valorisation des Rôles sociaux est apparue dans le domaine des services aux personnes handicapées en Amérique du Nord et en Europe dans les années 1980 mais est issue d'un principe plus ancien, la Normalisation. Le principe de Normalisation a été initié par Bank-Mikkelson en 1959 et a comme définition « Permettre à l'individu déficient mental d'avoir une existence aussi normale que possible⁴ ». Dix ans plus tard, cette définition a été complétée de la manière suivante : « Mettre à la disposition des individus déficients mentaux des modes et des conditions de vie de tous les jours aussi près que possible des modes et des conditions de vie de l'ensemble de la société⁵ ». En 1972, Wolfensberger élaborera une nouvelle définition de ce principe qu'il nommera la Valorisation des Rôles sociaux. Sa définition en est : « L'utilisation, dans la mesure du possible, de moyens culturellement valorisés afin de permettre, d'établir et/ou de maintenir des rôles sociaux valorisés pour les personnes et de vivre des vies culturellement valorisées⁶ ».

Plus simplement, la VRS amène les structures à mettre en place un projet centré sur la personne et construit avec et par la personne. La Valorisation des Rôles sociaux intervient sur deux fronts : la société et l'individu.

³ <http://www.ad-consultants.ch/les-articles/19-le-principe-de-la-valorisation-des-roles-sociaux>

⁴ http://www.comite-franco-quebecois.fr/france_quebec.php?cfqips=CFQIPS REGARD SUR LE QUEBEC

⁵ idem

⁶ <http://www.ad-consultants.ch/les-articles/19-le-principe-de-la-valorisation-des-roles-sociaux>

Les buts

La VRS poursuit deux buts :

- ✓ l'amélioration de l'image sociale des bénéficiaires grâce, par exemple, au langage utilisé avec et à propos du bénéficiaire, de l'apparence personnelle de celui-ci et par les activités, habitudes et rythmes du service.
- ✓ le développement des compétences : toute personne quel que soit son degré de handicap peut se développer tout au long de sa vie.

Les moyens

Pour se faire, la VRS utilise trois moyens : la valorisation de la personne elle-même, la valorisation de ses conditions de vie et la valorisation de son rôle social.

La valorisation de la personne elle-même

- ✓ considérer la personne en tant que personne avant de considérer sa déficience ou ses difficultés
- ✓ considérer qu'elle a des capacités :
 - à évoluer (quel que soit son âge, la gravité des déficiences ou des difficultés)
 - à remplir des tâches de la vie quotidienne
 - à faire des choix éclairés (pourvu qu'on propose à la personne un éventail de possibilités clairement explicitées)
 - à exercer sa responsabilité (pourvu qu'on la considère comme un-e citoyen-e à part entière)

La valorisation de ses conditions de vie

- ✓ assurer à toute personne présentant un handicap de pouvoir vivre dans un monde sans ségrégation liée au sexe, à l'âge ou à l'origine de sa naissance
- ✓ valoriser son environnement et son habitat
- ✓ valoriser le temps au travers d'activités professionnelles, de loisirs ou de soutien (ne pas « gaspiller » la vie des personnes, ne pas attendre « que le temps passe »)



La valorisation de son rôle social

- ✓ développer les capacités des personnes à apporter leur collaboration au sein d'un groupe social, qu'il soit résidentiel, scolaire, professionnel, associatif, sportif, culturel...
- ✓ faire participer les personnes à l'élaboration de leur projet individuel. Qu'elles puissent donner leur avis sur les décisions qui les concernent, qu'elles puissent les contester, pour que ce projet devienne réellement leur projet personnel de vie.

Les principes

La Valorisation des Rôles sociaux se base sur sept grands principes :

Le rôle du conscient et de l'inconscient

Les caractéristiques d'une personne, son statut, ses rôles sont souvent modifiés par ce que l'on perçoit sur et autour d'elle. Le fait d'avoir un statut social non valorisé n'est pas propre à la personne mais vient plutôt du regard de l'observateur. La VRS tente à fournir des stratégies conscientes destinées à changer le regard, la perception que porte la société sur les personnes présentant une déficience et ainsi remédier au statut socialement dévalorisé de ces personnes.

La pertinence des attentes et la circularité des rôles

Lorsque les perceptions envers une personne sont négatives, les attentes vis-à-vis de celle-ci seront faibles. Cette personne risque de ne donner guère plus que ce qui est attendu. Cela renforcera les perceptions et préjugés. A l'inverse, si l'on perçoit positivement une personne, estimant qu'elle a des compétences, notre considération, nos interventions seront plus positives et la personne pourra ainsi développer ses compétences et renforcer cette image positive. La plupart des personnes ont tendance à faire ce que l'on attend d'elles. La VRS s'appuie sur un ensemble de comportements, de responsabilités, d'attentes conforme à un modèle social positif.

La compensation positive

Plus une personne est vulnérable, défavorisée, plus il est important de réduire et de compenser les problématiques en recherchant ce qui améliore l'image de cette personne.

Le modèle développemental et l'amélioration des compétences personnelles

Ce modèle se concentre sur ce qui peut progresser plutôt que sur les limites de capacité. C'est une approche positive de la personne. Il s'agit d'identifier les compétences de chacun afin de s'y appuyer et de réduire ainsi les limitations. Il ne s'agit pas non plus simplement de dire à la personne ce qu'elle devrait faire pour modifier son comportement mais il s'agit de la soutenir et de la renforcer de manière positive lorsqu'elle fait bien les choses.

La force de l'imitation

L'imitation est un des plus puissants mécanismes d'apprentissage. Mais il faut veiller à ce que les modèles à imiter soient positifs et que les personnes puissent s'identifier à ces modèles. Il est important pour les personnes présentant un handicap d'être le plus possible en contact avec des personnes qui ont des statuts sociaux valorisés.

La dynamique et la pertinence des images sociales

Il faudrait, autant que possible, que les messages transmis à propos des personnes ayant un handicap soient positifs. Les activités qui seront proposées doivent être en lien avec leur âge réel. Le langage utilisé avec ou à propos des personnes, respectueux et non infantilisant. Leur apparence personnelle devra tenir compte de leurs goûts mais être propre, soignée, et adaptée aux circonstances ...

L'importance de l'intégration et de la participation sociale

Si on veut qu'une personne, a priori dévalorisée, puisse vivre dans le monde ordinaire, il faut alors que cette personne y évolue, y soit présente, entourée de personnes ordinaires. Cette intégration leur permettra d'apprendre ce qui est attendu et approprié. Elle sera possible et adaptée si elle est vécue positivement par les personnes ayant un handicap mais aussi par les personnes dites « normales ». L'intégration doit être vue sur tous les plans : physique, fonctionnel, social et sociétal afin de parvenir à l'inclusion.

La VRS peut s'appliquer à toutes personnes en risque de dévalorisation ou d'exclusion sociale. Cela peut être les personnes âgées, les membres de minorités ethniques, les personnes souffrant d'une maladie mentale, du sida, les sans domicile fixe, les toxicomanes, les chômeurs mais aussi les personnes présentant une déficience intellectuelle.



III. L'application

Dans ce principe de Valorisation des Rôles sociaux, nous retrouvons de nombreux éléments pour lesquels l'ASPH a menés des combats. Mais comment mettre ce principe en application ? Comment faire pour qu'il ne soit pas que théorique ? Est-il possible de valoriser socialement une personne lourdement handicapée vivant toute l'année en institution ? Ou est-ce juste possible pour des personnes ayant un handicap léger, vivant dans le monde dit « ordinaire »?

Une personne avec un handicap profond, qui vit en permanence en institution, à l'écart de la société, a peu de possibilités d'être perçue positivement. Comment peut-elle être valorisée socialement si elle n'est pas présente dans la communauté ? De plus, le fait de vivre « cachée » ne fait que renforcer les images que la population se fait d'elle : si on ne la voit pas, c'est qu'il y a des raisons, elle est trop violente, elle est trop difficile, elle est trop.....

Comme nous l'avons dit plus haut, la Valorisation des Rôles sociaux travaille sur deux niveaux, auprès de la personne elle-même mais aussi sur l'environnement. Au niveau de la personne, il s'agit de réduire les stigmates qui dévalorisent et de développer les compétences personnelles. Du côté de l'environnement, il s'agit de modifier la perception et les valeurs de la société pour faire en sorte que la différence ne soit plus dévalorisante et ainsi d'améliorer l'image sociale de l'individu.

Premièrement, la personne présentant un handicap doit être présente, visible, active dans la société. Plus les personnes présentant une déficience seront visibles plus elles seront acceptées, « reconnues » et moins elles feront peur. Cela peut se faire par l'utilisation régulière des ressources proposées par la communauté : la piscine, le cinéma, le restaurant,.....

Il est aussi nécessaire d'ouvrir les institutions, les centres de jour, les entreprises de travail adapté au monde extérieur par des Journées Portes-ouvertes, des fêtes, des locations de salle,.....

Deuxièmement, il faut faire attention aux images transmises si l'on veut changer la perception qu'a la société des personnes « différentes ». Si l'on souhaite montrer que les personnes présentant un handicap ne sont pas malades, il faut éviter que le personnel des centres de jour soit en blouse blanche, que le centre se trouve dans l'aile d'un hôpital psychiatrique, que le centre d'hébergement ne soit entouré d'un grand mur et d'une grille fermée à clé..... Il faut aussi faire attention aux dénominations choisies. Est-il judicieux de nommer un centre de jour pour adultes « Les éternels enfants » et proposer des activités normalement réservées aux jeunes enfants ?



Il faut aussi être attentif à la façon dont on s'adresse aux personnes présentant un handicap, à la voix, au vocabulaire utilisé. On a souvent tendance à utiliser une voix plus aiguë comme lorsque l'on s'adresse à de très jeunes enfants. De plus, on ne parlera pas de la même manière à une personne ayant une infirmité motrice ou à une personne ayant une déficience intellectuelle. Dans un même ordre d'idée, on ne s'adressera pas d'une façon identique à une personne ayant une déficience intellectuelle légère ou à une personne profondément handicapée.

Comme nous l'avons dit plus haut, afin de favoriser au mieux l'intégration des personnes ayant un handicap, il faut veiller à ce que leur vie soit le plus proche possible de la vie que l'on propose à toute personne dite « normale ».

Voici quelques exemples de changements de pratiques permettant une meilleure valorisation, normalisation et intégration des personnes ayant une déficience :

- ✓ proposer un rythme normal de journée : que la personne sorte de son lit et qu'elle s'habille même si elle est sévèrement handicapée sur le plan physique et qu'elle a besoin d'aide pour ces gestes. Que l'horaire des repas soit le plus normal possible. Que la personne ne soit pas mise en pyjama et recouchée à 17h00 parce que c'est plus facile à gérer pour l'équipe encadrante ;
- ✓ proposer une routine de vie normale. Que le lieu de vie ne soit pas le lieu de travail, d'apprentissage ou de loisir. Que la personne puisse partir le matin et revenir le soir. Même si la personne ne travaille pas, qu'on lui propose des activités valorisantes à l'extérieur de son lieu d'hébergement. Que le lieu de vie ne soit pas l'endroit où se déroulent les rendez-vous médicaux, ;
- ✓ être attentif à l'apparence physique et vestimentaire des personnes ;
- ✓ être attentif à la propriété des personnes. Qu'elles puissent posséder leurs propres objets, les ranger dans une armoire personnelle, qu'elles puissent acheter des objets correspondant à leur âge,.... ;
- ✓ éliminer toutes appellations comportant une forme de déviance (tarés, débiles, gogols,.....) ;
- ✓ utiliser des équipements adaptés à leurs capacités et pas uniquement à leurs incapacités ;
- ✓ proposer des milieux de vie typiques, confortables, conformes à leurs fonctions ;
- ✓ aider les personnes à développer des relations significatives avec d'autres personnes que celles qui leur fournissent des soins ou qui vivent dans la même structure ;
- ✓ aider à la visibilité des personnes en soutenant leur intégration sociale



- ✓ donner aux personnes la possibilité de vivre des expériences de vie valorisantes ;
- ✓ donner aux personnes la possibilité d'avoir des projets personnels et de les réaliser ;
- ✓

IV. Conclusion

Au niveau des personnes ayant une déficience, il y a des choses que l'on ne peut pas supprimer : le handicap physique, mental ou sensoriel, un passé d'abus ou de négligence. Mais il y a aussi de nombreux domaines que l'on peut améliorer au niveau de la qualité de vie : proposer la participation sociale, des activités épanouissantes et valorisantes, le sentiment de faire partie d'une société,.....

La Valorisation des Rôles sociaux propose aussi des moyens parfois très simples pour permettre de faire évoluer le regard porté sur les personnes en situation de handicap et ainsi réduire les frontières entre les personnes handicapées et la société.

Comme le dit Albert Jacquard : « Nous sommes ce que le regard des autres fait de nous ; quand le regard des autres nous méprise, nous devons méprisable et quand le regard des autres nous rend merveilleux, eh bien..., nous sommes merveilleux. L'important, c'est de se voir merveilleux dans le regard des autres...⁷ ».

En espérant que notre regard envers les personnes « différentes » continue à évoluer afin de permettre une véritable inclusion.....



⁷ sass.uqac.ca/Maurice%20Daubannay.ppt

Date : 09 août

Responsable de l'ASPH : Catherine Lemière

Secrétaire générale de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée.

Responsable d'analyse :Catherine Provoost

Coordinatrice

Bibliographie

<http://www.socialrolevalorization.com/articles/journal/1994/french/De%20la%20Normalisation%20a%20la%20VRS.pdf>

<http://gerard-odasso.net/spip.php?article226>

<http://www.ad-consultants.ch/les-articles/19-le-principe-de-la-valorisation-des-roles-sociaux>

http://www.med.univ-rennes1.fr/sisrai/art/roles_sociaux2.html

http://www.hainaut.be/social/dgas/medias_user/xRolessociaux.pdf

<http://www.comite-franco-quebecois.fr/menudroit/documentsutiles/reflexion/valorisation.pdf>

<http://www.bivi.qualite.afnor.org/ofm/audit-et-auto-evaluation/vi/vi-20/vi-20-30>

<http://www.scribd.com/doc/45701329/Valorisation-Des-Roles-Sociaux>

http://www.socialrolevalorization.com/articles/journal/1994/french/E-Normalisation-1969_Nirje-fran.pdf

<http://www.fovahm.ch/presentation/concept-insitutionnel,76,pa.html>

<http://ressources.ensp.fr/memoires/2009/cafdes/morin.pdf>

http://www.fovahm.ch/images/upload/telechargement/Presentation_Raymond_Lemay.pdf





A.S.P.H. 10